Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 12 mai 2026 à 19h00 à la salle du conseil sise au 629, rue des Loisirs à Sainte-Christine.

À laquelle séance sont présents :

Jean-Marc MÉNARD,	maire;
Simon DUFAULT,	conseiller;
Gilbert GRENIER,	conseiller;
Pierre NOËL	conseiller.
Patrick WOLPUT	conseiller.

Était absent :

Francine BRASSEUR,	conseillère;
Mickaël L. GIGUÈRE,	conseiller;

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire M. Jean-Marc Ménard.

Assistent également à la séance :

Heidi BÉDARD,	directrice générale et greffière-trésorière
Maude B. LANDRY,	greffière-trésorière adjointe par intérim

Monsieur le maire déclare la séance du conseil ouverte à 19h00.

Le conseil municipal constate que l'avis de convocation a été notifié tel que requis par l'article 153 du Code Municipal du Québec à tous les élus présents et manquants.

108-05-2026 **1. <u>Adoption de l'ordre du jour</u>**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 12 mai 2026;

En conséquence,
Il est proposé M. Patrick Wolput,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

109-05-2026 **2. <u>Fin de la retenue de services – DHC Avocats</u>**

Attendu que le conseil municipal a, par la résolution numéro 202-09-2025, retenu les services professionnels de la firme DHC Avocats pour l'année 2026;

Attendu que le conseil municipal souhaite mettre fin à cette entente de services;

En conséquence,
Il est proposé par M. Patrick Wolput,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine mette fin à la retenue de services professionnels de la firme DHC Avocats pour l'année 2026.

Adoptée à l'unanimité

110-05-2026 **3. <u>Nomination d'une firme d'avocats</u>**

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine a des besoins en matière de services juridiques pour l'accompagnement de ses activités et la défense de ses intérêts;

Attendu que le conseil municipal juge opportun de retenir des services juridiques pour l'année 2026;

En conséquence,
Il est proposé par M. Pierre Noël,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine retienne les services du Service d'assistance juridique de la Fédération québécoise des municipalités à titre de conseillers juridiques pour l'année 2026, au taux horaire de 185 $, plus 5 % de frais administratifs et technologiques, plus les taxes applicables.

Que les sommes nécessaires pour les services d'assistance juridique soient prises des activités de fonctionnement.

Que la Directrice générale et greffière-trésorière ou la greffière-trésorière adjointe soit autorisée à retenir lesdits services professionnels.

Que la Directrice générale et greffière-trésorière ou la greffière-trésorière adjointe soit également autorisée à procéder aux dépenses requises dans le cadre du dossier no 22 768 avec le Fonds des assurances des municipalités du Québec, représentant un coût de 25 % des honoraires professionnels plus les taxes applicables.

Que les sommes nécessaires à ce dossier soient prises à même le surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

4. <u>Période de questions</u>

Conformément aux dispositions de la *loi*, une période de questions doit être accordée au public.

Le maire, M. Jean-Marc Ménard invite le public à poser des questions.

111-05-2026 **5. <u>Clôture de la séance</u>**

Attendu que les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence,
Il est proposé par M. Pierre Noël,

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la séance soit levée à 19h03.

Adoptée à l'unanimité

Je, Jean-Marc Ménard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

_____	_____
Heidi Bédard, Directrice générale et Greffière-trésorière	Jean-Marc Ménard, Maire